Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-213500390-20260623-202606006-DE

2026-06-006
Séance du Mardi 23 Juin 2026

MAIRIE DE BRÉCÉ
(Ille-et-Vilaine)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie
6 rue de Rennes
35530 BRÉCÉ
Tel : 02 99 00 10 09
Courriel
accueil@mairie-brece.fr
Site internet
www.mairie-brece.fr

AFFICHAGE
(en vertu de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales)

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	19
Présents	13
Absents représentés	4
Absents excusés	2
Absents	

L'an deux mil vingt six, le vingt trois Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Brécé s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur HERBST Vincent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le dix sept Juin deux mil vingt six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. HERBST Vincent, Maire, Mme TRÉPARD NORMAND Christine, Mme PERCHE Olivia, M. LEROY Pascal, Mme BEAUDOUIN Bénédicte, M. SIMONNEAUX Olivier, M. POULARD MARTIN Dominique, M. MAQUIGNEAU Eric, Mme THEBAULT Céline, M. LEROUX Arnaud, Mme GIRAUD Perrine, M. BAGOUET Jean François, Mme RONCIÈRE Nolwenn

Excusés : Excusés ayant donné procuration : M. JOUAN Thierry à M. LEROY Pascal, Mme GANDEMER Nathalie à Mme TRÉPARD NORMAND Christine, M. BLESTEL Romain à M. HERBST Vincent, Mme LECANU Chloé à Mme BEAUDOUIN Bénédicte
Excusés : M. BARBEREAU Antoine, Mme SORRE Nolwenn

Absents :

Assistant également à la séance :

A été nommée secrétaire : Mme GIRAUD Perrine

Vote	Pour	Contre	Abstention	Non participé
A l'unanimité	17	0	0	

2026-06-006 – SUBVENTIONS – Subvention UDAF 2026 gestion micro crèche

En juin 2024, le conseil municipal a approuvé la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens établie entre la commune de Brécé et l'UDAF 35.

La convention est valide jusqu'au 31.12.2027. Il est précisé que la commune de Brécé versera annuellement une subvention à l'association à compter de 2025 sous réserve de sa validation en conseil municipal chaque année.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-213500390-20260623-202606006-DE

Considérant que le projet global présenté par l'UDAF répond aux objectifs de service public et plus particulièrement aux grandes orientations du secteur Petite enfance, M. le Maire propose que le conseil municipal apporte son soutien à l'association pour le fonctionnement de la micro crèche ouverte depuis le 28 avril 2025.

Considérant que le projet éducatif présenté par l'UDAF 35 est basé sur des objectifs qui répondent aux 10 grands principes de la Charte Nationale d'Accueil du Jeune Enfant,

Considérant le budget prévisionnel présenté par l'UDAF annexé à la convention,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte de verser une subvention à l'UDAF 35 d'un montant de 64 363 € au titre de l'année 2026 pour la gestion de la petite crèche 14 places au vu de la convention signée
- autorise Monsieur le Maire à effectuer le mandat correspondant en section de fonctionnement : les crédits nécessaires ont été prévus au BP 2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Maire
Vincent HERBST

MAIRIE DE BRECE
(Ille-et-Vilaine)